

**COMITE DEPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LE  
CANCER DE L'OISE**

**52 Avenue de la République**

**60 000 – BEAUVAIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**Marjorie HUSSON**

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DES HAUTS DE FRANCE**

Mesdames, Messieurs,

## 1-OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 30 Mars 2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Comité Départemental de Lutte Contre le Cancer de l'Oise relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2-FONDEMENT DE L'OPINION

### *Motivation de la réserve pour limitation*

Nous n'avons pas été en mesure de valider le montant des subventions versées par le comité et notamment la subvention de 75 000€ intitulée « MARTORIATI » du fait de l'absence de convention signée.

Nous n'avons pas été en mesure de valider les données analytiques contenues dans l'annexe des comptes annuels, ni de faire modifier les comptes annuels, du fait de l'impossibilité d'accéder au logiciel comptable de la structure contrôlée.

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### 3-JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les règles de décomposition des actifs sont appliquées aux immobilisations significatives et les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### 4-RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### 5-RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriés en la circonstance, et non pas, le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à AMIENS, le 26 Mars 2024

 **commissaire  
aux comptes**

Marjorie HUSSON  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale  
des Hauts de France

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2023	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>134.95</b>	<b>(134.95)</b>		
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	134.95	(134.95)		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>381 613.55</b>	<b>(154 187.03)</b>	<b>227 426.52</b>	<b>238 834.87</b>
Terrains	19 926.76		19 926.76	19 926.76
Constructions	342 420.69	(137 901.10)	204 519.59	217 566.12
Install. techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	19 266.10	(16 285.93)	2 980.17	1 341.99
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>165.00</b>		<b>165.00</b>	<b>165.00</b>
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	165.00		165.00	165.00
<b>ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I</b>	<b>381 913.50</b>	<b>(154 321.98)</b>	<b>227 591.52</b>	<b>238 999.87</b>
<b>STOCKS et EN-COURS</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES</b>	<b>5 208.00</b>		<b>5 208.00</b>	
<b>CRÉANCES</b>	<b>4 429.96</b>		<b>4 429.96</b>	<b>77 624.28</b>
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	4 429.96		4 429.96	77 624.28
Legs et donations en cours de réalisation				
<b>TRÉSORERIE</b>	<b>912 318.79</b>		<b>912 318.79</b>	<b>631 452.25</b>
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	912 318.79		912 318.79	631 452.25
Charges constatées d'avance				
<b>ACTIF CIRCULANT - TOTAL II</b>	<b>921 956.75</b>		<b>921 956.75</b>	<b>709 076.53</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 303 870.25</b>	<b>(154 321.98)</b>	<b>1 149 548.27</b>	<b>948 076.40</b>
<b>ENGAGEMENT REÇUS</b>				
<b>LEGS NET A REALISER</b>				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

**Marjorie HUSSON**  
30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS  
Commissaire aux comptes  
N° inscription 1100088427

BILAN PASSIF	Exercice au 31/12/2023	Exercice au 31/12/2022
<b>Fonds propres sans droit reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Fonds propres avec droit reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Ecart de réévaluation</b>		
<b>Réserves</b>	<b>577 971.71</b>	<b>577 971.71</b>
Réserves statutaires ou contractuelles	577 971.71	577 971.71
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
<b>Report à nouveau</b>	<b>76 683.11</b>	
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>274 202.83</b>	<b>76 683.11</b>
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>928 857.65</b>	<b>654 654.82</b>
<b>Fonds propres consommables</b>		
Fonds propres consommables		
Fonds associatifs résultat / contrôle de tiers financeurs		
<b>Subventions d'investissement</b>		
<b>Provisions réglementées</b>		
<b>FONDS PROPRES - TOTAL I</b>	<b>928 857.65</b>	<b>654 654.82</b>
<b>Fonds reportés liés aux legs ou donations</b>		
Fonds dédiés	25 000.00	25 000.00
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II</b>	<b>25 000.00</b>	<b>25 000.00</b>
<b>Provisions pour risques</b>		21 000.00
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III</b>		<b>21 000.00</b>
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>18 181.13</b>	<b>23 147.62</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	18 181.13	23 147.62
Emprunts et dettes financières divers		
<b>AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES EN COURS</b>		
<b>DETTES</b>	<b>177 509.49</b>	<b>224 273.96</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	93 506.09	81 521.37
Dettes des legs et donations		
Dettes sociales	7 353.43	9 506.58
Dettes fiscales	126.65	359.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	76 523.32	132 887.01
Legs et donations en cours de réalisation		
<b>Produits constatés d'avance</b>		
<b>EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV</b>	<b>195 690.62</b>	<b>247 421.58</b>
<b>Ecart de conversion passif (V)</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 149 548.27</b>	<b>948 076.40</b>

**Marjorie HUSSON**  
 30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS  
 Commissaire aux comptes  
 N° inscription 1100088427

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
<b>Cotisations</b>	<b>28 488.00</b>	<b>29 488.00</b>	<b>(1 000.00)</b>	<b>-3.39 %</b>
<b>Ventes de biens et services</b>	<b>73 759.79</b>	<b>46 358.18</b>	<b>27 401.61</b>	<b>59.11 %</b>
Ventes de biens	49 923.38	45 904.68	4 018.70	8.75 %
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	23 836.41	453.50	23 382.91	
dont parrainages				
<b>Concours publics et subventions d'exploitation</b>	<b>15 246.12</b>	<b>22 959.42</b>	<b>(7 713.30)</b>	<b>-33.60 %</b>
<b>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co</b>				
<b>Ressources liées à la générosité du public</b>	<b>347 580.45</b>	<b>337 560.84</b>	<b>10 019.61</b>	<b>2.97 %</b>
Dons manuels	341 580.45	329 114.84	12 465.61	3.79 %
Mécénats	6 000.00	8 446.00	(2 446.00)	-28.96 %
Legs, donations et assurances-vie				
<b>Contributions financières reçues</b>	<b>360 068.98</b>	<b>161 910.34</b>	<b>198 158.64</b>	
<b>Reprises sur amort., dépr., prov. et transfert de charges</b>				
<b>Utilisations des fonds dédiés</b>				
Autres produits	0.01	2.50	(2.49)	-99.60 %
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>825 143.35</b>	<b>598 279.28</b>	<b>226 864.07</b>	<b>37.92 %</b>
Achats de marchandises	12 408.45	9 351.64	3 056.81	32.69 %
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	239 624.29	200 892.05	38 732.24	19.28 %
Aides financières	185 572.38	167 092.91	18 479.47	11.06 %
Impôts, taxes et versements assimilés	5 127.00	5 553.18	(426.18)	-7.67 %
Salaires et traitements	55 161.28	58 237.21	(3 075.93)	-5.28 %
Charges sociales	15 106.71	20 213.86	(5 107.15)	-25.27 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	13 603.55	35 139.49	(21 535.94)	-61.29 %
Report en fonds dédiés				
Autres charges	28 328.40	23 908.63	4 419.77	18.49 %
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>554 932.06</b>	<b>520 388.97</b>	<b>34 543.09</b>	<b>6.64 %</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>270 211.29</b>	<b>77 890.31</b>	<b>192 320.98</b>	
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés		1 061.49	(1 061.49)	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placemen				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>1 061.49</b>	<b>(1 061.49)</b>	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés	1 116.46	1 705.70	(589.24)	-34.55 %
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme				
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>1 116.46</b>	<b>1 705.70</b>	<b>(589.24)</b>	<b>-34.55 %</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(1 116.46)</b>	<b>(644.21)</b>	<b>(472.25)</b>	<b>73.31 %</b>

**Marjorie HUSSON**  
30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS  
Commissaire aux comptes  
N° inscription 1100088427

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>269 094.83</b>	<b>77 246.10</b>	<b>191 848.73</b>	
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char	5 108.00		5 108.00	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>5 108.00</b>		<b>5 108.00</b>	
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		562.99	(562.99)	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>562.99</b>	<b>(562.99)</b>	
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>5 108.00</b>	<b>(562.99)</b>	<b>5 670.99</b>	
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>830 251.35</b>	<b>599 340.77</b>	<b>230 910.58</b>	<b>38.53 %</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>556 048.52</b>	<b>522 657.66</b>	<b>33 390.86</b>	<b>6.39 %</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>274 202.83</b>	<b>76 683.11</b>	<b>197 519.72</b>	
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat	4 253.75	1 485.34	2 768.41	
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>4 253.75</b>	<b>1 485.34</b>	<b>2 768.41</b>	
Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole	4 253.75	1 485.34	2 768.41	
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>4 253.75</b>	<b>1 485.34</b>	<b>2 768.41</b>	
NON AFFECTÉS				

**Marjorie HUSSON**  
30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS  
Commissaire aux comptes  
N° inscription 1100088427



**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
**CLOS AU 31/12/2023**

**Marjorie HUSSON**  
30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS  
Commissaire aux comptes  
N° inscription 1100088427

# TABLE DES MATIERES

<b>1.</b>	<b>PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION</b>	<b>&amp; DES FAITS CARACTÉRISTIQUES</b>	
	<b>DE L'EXERCICE .....</b>		<b>4</b>
1.1	OBJET SOCIAL .....		4
1.2	NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES .....		4
1.3	ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE .....		5
<b>2.</b>	<b>PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES .....</b>		<b>6</b>
2.1	PRINCIPES GÉNÉRAUX .....		6
2.1.1	<i>Préambule</i> .....		6
2.1.2	<i>Cadre légal de référence</i> .....		6
2.2	DÉROGATIONS.....		6
2.2.1	<i>Cotisation des Comités Départementaux</i> .....		6
2.2.2	<i>Traitement des legs et donations (À supprimer si non RUP MUP)</i> .....		6
<b>3.</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN.....</b>		<b>8</b>
3.1	NOTES SUR LE BILAN ACTIF.....		8
3.1.1	<i>Principes généraux</i> .....		8
3.1.2	<i>État de l'actif immobilisé (brut)</i> .....		9
3.1.2.1	<i>Détail des colonnes « B et C »</i> .....		9
3.1.3	<i>Amortissements de l'actif immobilisé</i> .....		9
3.1.4	<i>Méthode et durées d'amortissements</i> .....		10
3.1.5	<i>Tableau de variation des immobilisations financières</i> .....		10
3.1.6	<i>Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2023</i> .....		10
3.1.7	<i>Stocks</i> .....		11
3.1.1	<i>Etat des échéances des créances</i> .....		11
3.1.2	<i>Tableaux des dépréciations</i> .....		11
3.1.3	<i>Disponibilités</i> .....		12
3.1.4	<i>Produits à recevoir par postes du bilan</i> .....		12
3.1.5	<i>Charges constatées d'avance</i> .....		12
3.2	NOTES SUR LE BILAN PASSIF .....		13
3.2.1	<i>Tableau de variation des fonds propres</i> .....		13
3.2.2	<i>Fonds dédiés</i> .....		14
3.2.3	<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations (A supprimer si non RUP MUP)</i> .....		15
3.2.4	<i>Provisions pour risques et charges</i> .....		16
3.2.4.1	<i>Tableau de variation</i> .....		16
3.2.4.2	<i>Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés</i> .....		16
3.2.5	<i>Dettes</i> .....		16
3.2.5.1	<i>Etat des échéances</i> .....		16
3.2.5.2	<i>Détail des dettes fiscales et sociales</i> .....		17
3.2.6	<i>Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler)</i> .....		17
3.3	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN .....		17
<b>4.</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT.....</b>		<b>18</b>
4.1	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....		18
4.2	PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION .....		18
4.2.1	<i>Produits liés à la générosité du public</i> .....		18
4.2.1.1	<i>Cotisations sans contrepartie</i> .....		18
4.2.1.2	<i>Dons manuels-Dons étrangers</i> .....		19
4.2.1.3	<i>Legs, donations, assurance-vie (A supprimer si non RUP MUP)</i> .....		19
4.2.1.4	<i>Mécénat</i> .....		19
4.2.1.5	<i>Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler)</i> .....		19
4.2.2	<i>Produits non liés à la générosité du public</i> .....		19
4.2.2.1	<i>Parrainage des entreprises</i> .....		20
4.2.2.2	<i>Contributions financières sans contrepartie</i> .....		20
4.2.2.3	<i>Autres produits non liés à la générosité du public</i> .....		20
4.2.3	<i>Subventions et autres concours publics</i> .....		20
4.2.4	<i>Reprises sur provisions et dépréciations</i> .....		21

**Marjorie HUSSON**  
30.Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS

Commissaire aux comptes

N° inscription 1100088427

4.2.5	Utilisation des fonds dédiés .....	21
4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION .....	21
4.3.1	Modalités de répartition des charges .....	21
4.3.2	Missions sociales.....	22
4.3.3	Frais de recherche de fonds .....	22
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public.....	22
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources .....	22
4.3.4	Frais de fonctionnement.....	23
4.3.5	Dotations aux provisions et dépréciations.....	23
4.3.6	Reports en fonds dédiés de l'exercice .....	23
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD.....	23
4.4.1	Principes généraux.....	23
4.4.2	Principes de valorisation.....	24
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD .....	25
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT .....	27
4.6.1	Honoraires des commissaires-aux-comptes .....	27
4.6.2	Charges et produits exceptionnels.....	27
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER) .....	28
4.7.1	Compte d'Emploi des Ressources (CER) .....	28
4.7.2	Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public .....	29
4.7.3	Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public.....	30
<b>5.</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE .....</b>	<b>31</b>
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	31
5.1.1	Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser (A supprimer si non RUP MUP).....	31
5.2	AUTRES INFORMATIONS .....	31
5.2.1	Informations relatives aux bénévoles .....	31
5.2.2	Informations relatives au personnel salarié .....	32
5.2.3	Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice .....	32
5.2.4	Certification du nombre d'adhérents.....	32

**Marjorie HUSSON**  
 30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS  
 Commissaire aux comptes  
 N° inscription 1100088427

# 1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

## 1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

## 1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

**Marjorie HUSSON**

30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS

Ligue Nationale Contre le Cancer – Annexe aux comptes annuels – Exercice clos au 31/12/2023 [4]

N° inscription 1100088427

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

### **1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE**

---

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Pas d'événement significatif sur l'exercice 2023.

**Marjorie HUSSON**  
30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS  
Commissaire aux comptes  
N° inscription 1100088427

## 2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

#### 2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

#### 2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

### 2.2 DÉROGATIONS

#### 2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

#### 2.2.2 Traitement des legs et donations

La Ligue Nationale Contre le Cancer a mis en œuvre tous les moyens pour permettre d'appréhender les impacts de la réforme comptable, tant en termes de collecte des informations et de traçabilité des opérations, que de système d'information de gestion et de contrôle interne.

Compte tenu des contraintes de planning de mise en œuvre imposées et par dérogation aux règles relatives au traitement des legs et donations énoncées précédemment, la Direction comptable et financière de l'association a décidé, au niveau du siège et de ses comités RUP et MUP, de retenir les options suivantes :

- En cas de perte de valeur, les biens provenant de legs (ou de donations) destinés à être cédés, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. A l'issue d'une période de trois ans et en l'absence de cession, la valeur des actifs dépréciés sera considérée comme nulle.
- Les actifs et passifs identifiés préalablement à l'acceptation des legs par le Conseil d'administration peuvent faire l'objet de modifications de valeur (à la hausse ou à la baisse) à posteriori, qui ne nécessitent pas la rédaction d'un nouvel avenant à soumettre au CA, contrairement aux modifications de quote-part.

Les actifs et passifs non identifiés préalablement à l'acceptation du legs par le CA, feront l'objet d'un avenant qui sera soumis à l'acceptation du CA. Cela entrainera une comptabilisation des nouvelles valeurs.

**Marjorie HUSSON**  
30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS  
Commissaire aux comptes  
N° de profession 1100088427

- Les dossiers ouverts au 31 décembre, comportant des éléments financiers transmis par le notaire et une quote-part seront inscrits en hors bilan, contrairement aux dossiers dont les éléments financiers sont partiels ou inexistant, ou encore ne comportant pas de quote-part.

Pour les dossiers d'assurances vie, il ne sera pas comptabilisé de montant en hors bilan du fait que la Ligue ne dispose de la clause bénéficiaire qu'après l'encaissement.

Sur des aspects plus techniques, les écritures de hors bilan seront passés dans les comptes de classe 8.

- Pour les dossiers de « Quasi usufruit » (usufruit de sommes d'argent), si la Ligue ne possède pas de position des comptes bancaires concernés au-delà de 5 ans, la valorisation en sera portée à zéro. En conséquence, une dépréciation sera comptabilisée.

**Marjorie HUSSON**

30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS

Commissaire aux comptes

N° inscription 1100088427

## 3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

#### 3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

*Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci. La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.*

*A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :*

- *Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;*
- *Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa ;*

**Marjorie HUSSON**  
30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS  
Commissaire aux comptes  
N° inscription 1100088427

### 3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

A	B	C	D
Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
135			135
379 418	2 195		381 613
165			165
<b>379 718</b>	<b>2 195</b>	<b>0</b>	<b>381 913</b>

#### 3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
<b>Im mobilisations incorporelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
→ ...		
→ ...		
<b>Im mobilisations corporelles</b>	<b>2 195</b>	<b>0</b>
PC Portable	2 195	0
→ ...		
<b>Im mobilisations financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
→ ...		
→ ...		
<b>Total</b>	<b>2 195</b>	<b>0</b>

### 3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles	135			135
Amort.Immobilisations corporelles	140 583	13 604	0	154 187
Amort.Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>140 718</b>	<b>13 604</b>	<b>0</b>	<b>154 322</b>

**Marjorie HUSSON**  
30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS  
Commissaire aux comptes  
N° inscription 1100088427

### 3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

### 3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	165			165
<b>Total</b>	<b>165</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>165</b>

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

### 3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2023

Rubriques	Montant soucrit	Durée	Montant 31/12
Détailler le crédit bail:			
- Véhicule			
- Matériel de bureau			
- Autres			
...			
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Marjorie HUSSON  
30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS  
Commissaire aux comptes  
N° d'inscription 1100088427

### 3.1.7 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

### 3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
<b>Actif immobilisé</b> → Autres immobilisations financières	165		165
<b>Actif circulant et charges d'avance</b> → Créances clients et comptes rattachés → Autres Créances → Créances reçues par legs ou donations → Charges constatées d'avance	4 430	4 430	
<b>Total</b>	<b>4 595</b>	<b>4 430</b>	<b>0</b>

### 3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice 01/01/2023	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2023
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Pas de dépréciation effectuée.

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les placements ne sont effectués que sur des livrets.

**Marjorie HUSSON**  
30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS  
Commissaire aux comptes  
N° inscription 1100088427

### 3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2023	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	832 845	
Livrets et comptes épargne	78 408	
Comptes à terme		
<b>Total</b>	<b>911 253</b>	<b>0</b>

### 3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
<b>Fournisseurs débiteurs</b>		
→		
→		
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>		
→ PRODUITS A RECEVOIR DU BN (AAR intra)	5 208	
→		
<b>Créances par legs ou donation en cours de réalisation</b>		
<b>Autres créances</b>		
→ LEGS A RECEVOIR DU BN		38 400
→ DONS A RECEVOIR	150	72
→ DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	668	14 617
→ AUTRES COMPTES DEBITEURS		21 000
→		
→		
<b>Disponibilités</b>		
<b>Total</b>	<b>6 026</b>	<b>74 089</b>

### 3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
CHARGES DE COPROPRIETAIRE 1ER TRIMESTRE N+1	0	0
...		
...		
...		
...		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Marjorie HUSSON**  
30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS  
Commissaire aux comptes  
N° inscription 1100088427

## 3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

### 3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2023		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2023	
	Montant		Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise										
→ Fonds statutaires	577 971									
→ Fonds de réserve générale		76 683								654 655
→ Fonds de réserve missions sociales										
→ Legs et donations avec contrepartie										
Fonds propres avec droit de reprise										
Ecart de réévaluation										
Réserves										
Report à nouveau										
Excédent ou déficit de l'exercice	76 683		-76 683							274 202
Subventions d'investissement										
Provisions réglementées										
<b>Total</b>	<b>654 654</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>928 857</b>

Marjorie HUSSON  
30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS  
Commissaire aux comptes  
N° inscription 1100088427

### 3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

⇒ Lignes à ventiler par projet

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
<b>Subventions d'exploitation :</b>		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
<b>Ressources liées à la Générosité du Public :</b>		25 000	0	0	0	25 000
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
<b>Sous-Total "Dons"</b>		0	0	0	0	0
→ <b>Projet Inserm</b>	2020	25 000				25 000
→ ...						
→ ...						
→ ...						
<b>Sous-Total "Legs"</b>		25 000	0	0	0	25 000
<b>Contributions financières d'autres organismes</b>		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
<b>Total</b>		25 000	0	0	0	25 000

**3.2.3 Fonds reportés liés aux legs ou donations**

Situation	Montant initial		Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation des fonds reportés en cours de l'exercice	Report en fonds reportés	Fonds restants à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
<b>Ressources</b>						
		<b>196</b>	<b>7896</b>	<b>6896</b>	<b>196</b>	
		<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D = A-B+C</b>	
<b>Legs :</b>		0	0	0	0	0
↑ ...						
↑						
↑						
↑						
↑						
↑						
<b>Donations :</b>		0	0	0	0	0
↑						
↑						
↑						
↑						
↑						
↑						
<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Marjorie HUSSON**  
 30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS  
 Commissaire aux comptes  
 N° inscription 1100088427

**Marjorie HUSSON**  
30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS  
Commissaire aux comptes  
N° inscription 1100088427

### 3.2.4 Provisions pour risques et charges

#### 3.2.4.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
<b>Provisions pour risques</b>				
→ Provisions pour litiges	21 000		21 000	0
→ Autres provisions pour risques				0
<b>Provisions pour charges</b>				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite				0
→				
<b>Total</b>	<b>21 000</b>	<b>0</b>	<b>21 000</b>	<b>0</b>

Provision pour risques pour les 21 000€ versés à la CARPA pour le prud'homme avec M. Néhorai.

#### 3.2.4.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 63 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

Pas de provision pour engagement de retraite passée compte tenu du peu de salariés dans la structure.

### 3.2.5 Dettes

#### 3.2.5.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine	18 181	4 966	13 215	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	93 506	93 506		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	7 480	7 480		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	76 523	76 523		
Produits constatés d'avance		0		
<b>Total</b>	<b>195 690</b>	<b>182 475</b>	<b>13 215</b>	<b>0</b>

Marjorie HUSSON  
30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS  
Commissaire aux comptes  
N° inscription 1100088427

### 3.2.5.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
<b>Dettes fiscales :</b>	<b>126</b>	<b>359</b>
→ Impôt sur les sociétés		
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer	126	359
<b>Dettes sociales :</b>	<b>7 353</b>	<b>9 507</b>
→ Urssaf/ Pôle emploi	2 691	2 750
→ Caisse de retraite	1 137	1 417
→ Caisse de mutuelle	308	82
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	2 305	3 568
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	912	1 689
→ Prélèvement à la source		
<b>Total</b>	<b>7 479</b>	<b>9 866</b>

### 3.2.6 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
<b>Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :</b>	<b>93 507</b>	<b>77 986</b>
→ FNP - Factures non parvenues	6 273	6 273
→ FNP - Factures non parvenues LLNC	68 169	41 236
→ Fournisseurs Public	12 482	4 007
→ Fournisseurs LNCC	6 583	26 471
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
...		
...		
...		
<b>Dettes des legs et donations :</b>	<b>76 349</b>	<b>115 655</b>
468400 Charges à payer Recherche	50 000	60 000
468631 Charges à payer Recherche à régler	26 349	55 655
<b>Autres dettes :</b>	<b>174</b>	<b>17 232</b>
468500 Charges à payer Autres	174	17 232
...		

### 3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

Nous n'avons pas d'autres informations à fournir concernant les postes de bilan.

**Marjorie HUSSON**  
30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS  
Commissaire aux comptes  
N° inscription 1100088427

## 4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

LA LIQUE <small>COMITE LE CANCER</small>	060 - COMITÉ DE L'OISE		Décembre 2023		Décembre 2022	
	EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>						
<b>1. MISSIONS SOCIALES</b>	357 830,25	347 222,25	308 075,14	307 175,40		
1.1 Réalisées en France	357 830,25	347 222,25	308 075,14	307 175,40		
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	190 386,34	189 386,34	164 676,00	163 776,26		
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	167 443,91	157 835,91	143 399,14	143 399,14		
1.2 Réalisées à l'étranger						
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme						
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes						
<b>2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	134 401,69	109 534,06	92 716,55	79 802,21		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	134 401,69	109 534,06	92 716,55	79 802,21		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
<b>3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	63 816,58	51 476,58	100 865,97	77 904,49		
3.1 Frais d'information et de communication			885,00	885,00		
3.2 Frais de fonctionnement	48 836,57	36 496,57	83 484,79	60 523,31		
3.3 Autres charges	14 980,01	14 980,01	16 496,18	16 496,18		
<b>4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>			21 000,00	21 000,00		
<b>5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>						
<b>6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE</b>						
<b>TOTAL CHARGES</b>	556 048,52	508 232,89	522 657,66	485 882,10		
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	174 202,83		76 683,11			

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2023		Décembre 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	200,00	200,00		
Réalises en France	200,00	200,00		
Réalises à l'étranger				
<b>2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS</b>	720,00	720,00		
<b>3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	3 333,75	3 333,75	1 485,34	1 485,34
<b>TOTAL</b>	4 253,75	4 253,75	1 485,34	1 485,34

### 4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

#### 4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

##### 4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

#### 4.2.1.2 Dons manuels-Dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

#### 4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie

PRODUITS	N° de compte	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	75431XXX	
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	75432XXX	360 069
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	7754XXXX	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	781640XX	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	7891XXXX	
<b>TOTAL</b>		<b>360 069</b>

  

CHARGES	N° de compte	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	6754XXXX	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	681640XX	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	6891XXXX	
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>

  

<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>		<b>360 069</b>
-----------------------------	--	----------------

#### 4.2.1.4 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

#### 4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>Quote-part de générosité reçue d'autres organismes</b>		
→ ...		
→ ...		
<b>Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :</b>		
→ ... Dons manuels	341 580	329 115
→ ... Mécénat	6 000	8 446
→ ... Legs donations et assurances vies	360 069	161 910
→ ... Cotisations	28 488	29 488
<b>Total</b>	<b>736 137</b>	<b>528 959</b>

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

#### 4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

**Marjorie HUSSON**  
30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS  
Commissaire aux comptes

#### **4.2.2.1 Parrainage des entreprises**

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

#### **4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie**

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

#### **4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public**

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

<b>Rubriques</b>	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>
<b>Ventes de marchandises ou de prestations de services</b>	73 760	46 358
<b>Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :</b>		
→ Redevances d'actifs incorporels		
→ Loyers		
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		
<b>Total</b>	<b>73 760</b>	<b>46 358</b>

#### **4.2.3 Subventions et autres concours publics**

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
  - Les subventions d'exploitation ;
  - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

#### **4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations**

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### **4.2.5 Utilisation des fonds dédiés**

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### **4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION**

#### **4.3.1 Modalités de répartition des charges**

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance  
Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer			8 466	8 466
Assurance			1 616	1 616
Electricité et eau			5 540	5 540
Téléphone			2 036	2 036
Affranchissement		26 491	6 348	32 839
Autres (à préciser) ....				0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>26 491</b>	<b>24 006</b>	<b>50 497</b>

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

**Marjorie HUSSON**

30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS

Commissaire aux comptes

N° inscription 1100088427

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Actions pour les malades	135 559	121 638
Actions d'information, de prévention et de dépistage	59 559	45 038
Actions de formation	265	0
Actions de recherche	160 868	141 399
Actions de société et politique de santé	1 580	0
Actions autres	44 671	31 444
Frais d'appel aux dons et legs	89 731	61 273
Frais de fonctionnement (dont communication)	63 817	100 866

### 4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2023	2022
Actions pour les malades	121 558	119 638
Actions d'information, prévention, dépistage	59 559	45 038
Actions de formation	265	0
Actions de recherche	9 003	0
Actions autres	134 402	92 717
<b>Total</b>	<b>324 787</b>	<b>257 393</b>
Versement à d'autres organismes	2023	2022
Actions pour les malades	14 000	2 000
Actions d'information, prévention, dépistage	0	0
Actions de formation	0	0
Actions de recherche	153 444	141 399
Actions autres	63 817	100 866
<b>Total</b>	<b>231 261</b>	<b>244 265</b>

### 4.3.3 Frais de recherche de fonds

#### 4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

#### 4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;

Marjorie HUSSON  
30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS

- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

#### **4.3.4 Frais de fonctionnement**

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2023	2022
Frais d'information et de communication	0	885
Frais de gestion	39 986	54 455
Impôts et taxes	1 692	5 125
Cotisation statutaire	7 159	23 905
Autres charges	14 980	16 496
...		
...		
<b>Total</b>	<b>63 817</b>	<b>100 866</b>

#### **4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations**

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

#### **4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice**

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés	25 000	25 000
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
<b>Total</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>

### **4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD**

#### **4.4.1 Principes généraux**

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;

**Marjorie HUSSON**

30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS

- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

#### **4.4.2 Principes de valorisation**

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2023	2022
Bénévolat Prestation Autres (à préciser)	SMIC x 1,5 Tarif négocié	4 254	1 485
<b>Total</b>		<b>4 254</b>	<b>1 485</b>

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

**Marjorie HUSSON**

30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS

Commissaire aux comptes

N° inscription 1100088427

**Marjorie HUSSON**  
30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS  
Commissaire aux comptes  
N° inscription 1100088427





## 4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

### 4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2023
Contrôle légal des comptes Autres missions	4 368
<b>Total</b>	<b>4 368</b>

### 4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2023
<b>Produits exceptionnels</b>	
→ Reprise	5 108
→ ...	
→ ...	
→ ...	
<b>Total</b>	<b>5 108</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
<b>Total</b>	<b>0</b>

**Marjorie HUSSON**  
30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS  
Commissaire aux comptes  
N° inscription 1100088427

## 4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

### 4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

Détails	060 - COMITÉ DE L'OISE	EMPLOIS	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
			TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
	Décembre 2023	07/03/2024 - 13/04				
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>						
<b>1. MISSIONS SOCIALES</b>			<b>357 830,25</b>	<b>347 222,25</b>	<b>308 075,14</b>	<b>307 175,40</b>
1.1 Réalisées en France			357 830,25	347 222,25	308 075,14	307 175,40
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme			290 386,34	289 386,34	164 676,00	163 776,26
Actions en direction des malades, des proches et etbs de santé			121 558,74	121 558,74	119 638,20	119 638,20
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public			59 558,07	58 558,07	45 037,80	44 138,06
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics			265,14	265,14		
Actions de société et politique de santé			1 579,58	1 579,58		
Actions internationales réalisées par l'organisme						
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer			7 423,91	7 423,91		
Actions de création subvention-administration d'établissement						
Autres actions						
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France			167 443,91	157 835,91	143 399,14	143 399,14
Actions en direction des malades, des proches et etbs de santé			14 000,00	9 500,00	2 000,00	2 000,00
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public						
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics						
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer			153 443,91	148 335,95	141 399,14	141 399,14
Programmes nationaux			58 443,91	53 335,91	61 399,14	61 399,14
Programmes régionaux et départementaux			95 000,00	95 000,00	80 000,00	80 000,00
Mission renseignement legs						
Autres actions						
Actions de société et politique de santé						
1.2 Réalisées à l'étranger						
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme						
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes						
<b>2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>			<b>134 401,69</b>	<b>109 534,06</b>	<b>92 716,55</b>	<b>79 802,21</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public			134 401,69	109 534,06	92 716,55	79 802,21
Frais d'appel de dons			89 730,90	86 309,89	61 272,78	60 363,44
Frais d'appel des legs						
Frais de traitements des dons			8 796,15	8 796,15	2 197,87	2 197,87
Frais de traitements des legs						
Frais de campagne pour des dons en nature						
Frais pour manifestations et ventes			35 874,64	14 338,02	29 245,90	17 240,90
Activités de récupérations						
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
Frais de Recherche de Mécinat Aides aux Malades						
Frais de Recherche de Mécinat Info, Prév, Dép						
Frais de Recherche de Mécinat Formation						
Frais de Recherche de Mécinat Recherche						
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades						
Concours ext-parrainage entp Info, Prév, Dép						
Concours ext-parrainage entp Formation						
Concours ext-parrainage entp Recherche						
Frais de recherche partenariat						
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics						
<b>3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>63 616,54</b>	<b>51 476,58</b>	<b>100 865,87</b>	<b>77 904,49</b>
3.1 Frais d'information et de communication					885,00	885,00
Frais d'information et de communication externe					885,00	885,00
Frais d'information et de communication interne						
3.2 Frais de fonctionnement			48 836,57	39 496,57	83 484,79	60 523,21
Frais de gestion			39 985,90	27 645,90	54 455,00	31 493,52
Formation administrative						
Impôts et taxes			1 691,00	1 691,00	5 125,28	5 125,28
Cotisation statutaire 10%			7 158,77	7 158,77	23 904,51	23 904,51
3.3 Autres charges			14 980,01	14 980,01	16 496,18	16 496,18
Charges financières			1 376,46	1 376,46	1 793,70	1 793,70
Dotations aux amortissements			13 603,55	13 603,55	14 139,49	14 139,49
Charges exceptionnelles					562,99	562,99
<b>4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>					<b>21 000,00</b>	<b>21 000,00</b>
<b>5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>						
<b>6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE</b>						
Report en fonds dédiés sur subventions d'exploitation						
Report en fonds dédiés sur contributions financières						
Report en fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège						
Report en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public						
Report en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public provenant du siège						
<b>TOTAL CHARGES</b>			<b>556 048,52</b>	<b>508 232,89</b>	<b>522 657,66</b>	<b>485 882,10</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>			<b>278 202,83</b>		<b>76 603,11</b>	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	<b>200,00</b>	<b>200,00</b>		
Réalisées en France	200,00	200,00		
Réalisées à l'étranger				
<b>2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>720,00</b>	<b>720,00</b>		
<b>3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 339,75</b>	<b>3 339,75</b>	<b>1 485,34</b>	<b>1 485,34</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 259,75</b>	<b>4 259,75</b>	<b>1 485,34</b>	<b>1 485,34</b>

Marjorie HUSSON  
30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS  
Commissaire aux comptes  
N° inscription 1100088427



Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotations brute	Dotations à neutraliser
2009							
2010							
2011							
2012							
2013							
2014							
2015							
2016							
2017							
2018							
2019							
2020							
2021							
2022							
<b>Total</b>							

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

#### **4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public**

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

**Marjorie HUSSON**  
30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS  
Commissaire aux comptes  
N° inscription 1100088427

## 5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

### 5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### 5.1.1 Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser (A supprimer si non RUP MIUP)

Nature d'engagements	2023	2022
→ Legs acceptés par les organes statutaires		
→ Valeur estimée des legs en cours d'examen avant acceptation par le conseil d'administration		
→ Assurance-vie		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 5.2 AUTRES INFORMATIONS

#### 5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
<p><b>Administrateurs élus</b></p> <p>Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit";</p> <p>Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....</p> <p><b>Bénévoles "administratifs"</b></p> <p>Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.</p> <p><b>Bénévoles de terrain</b></p> <p>Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales</p> <p>Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions...)</p> <p>Organisation de manifestations</p> <p>Communication, démarches auprès des médias</p> <p>Ventes au profit du CD</p> <p>Collecte de matériels (cartouches, téléphones...)</p> <p>Quête sur la voie publique ou à domicile</p> <p>Démarches auprès des notaires, des entreprises...</p> <p>Autres.</p>				
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=16,60 € (nbre heure équivalent temps plein x 16,60 €), ou renseigné par le calcul de GABES

**Marjorie HUSSON**  
 30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS  
 Commissaire aux comptes  
 N° inscription 1100088427

### **5.2.2 Informations relatives au personnel salarié**

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

<b>Rubriques</b>	<b>Nombre de personnes</b>	<b>Nombre d'heures DADS</b>	<b>Equivalent plein-temps (1)</b>
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres....	2	2 415	1
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2 415</b>	<b>1</b>

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

### **5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice**

<b>Rubriques</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
6251 - Voyages et déplacements 6257 - Réceptions ... ... ...	Frais de transport et hébergement Restauration ... ... ...	
	<b>Total</b>	<b>0</b>

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

### **5.2.4 Certification du nombre d'adhérents**

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 3 561 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

**Marjorie HUSSON**  
30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS  
Commissaire aux comptes  
N° inscription 1100088427